

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 23 (1965)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

on ne fera jamais assez pour préparer la jeunesse aux responsabilités de demain. La société a besoin de scientifiques, de cadres techniques et commerciaux, mais aussi et surtout d'ouvriers qualifiés.

Le canton de Neuchâtel a la chance de posséder des écoles supérieures de toutes sortes et d'excellente réputation. Ce serait toutefois une erreur de vouloir aspirer pour tous les enfants à l'accès à l'université, car, comme le disait un député neuchâtelois au Grand Conseil, au terme d'un débat de quatre heures sur la réforme de l'enseignement: « Il faudra toujours quelqu'un pour faire le travail. »

Les nécessités économiques obligeront bien un jour à reconsidérer l'échelle des valeurs et à convenir, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de la solidarité de fait qui existe entre tous les membres d'une société.

C'est la raison pour laquelle on peut plaider sans hésitation la cause des ententes professionnelles, la politique des contrats collectifs de travail. On s'est engagé dans cette direction d'une manière résolue dans le canton de Neuchâtel. Employeurs et salariés sont « condamnés » à s'entendre. Tout simplement parce qu'il s'agit là de la seule attitude intelligente face aux problèmes qui ne manqueront pas de se présenter. C'est aussi parfois le chemin le plus difficile, il faut en convenir, mais on ne saurait sacrifier ce qui fait une part de la prospérité actuelle à l'égoïsme et à l'incohérence.

Cela implique des associations vraiment représentatives. Le gouvernement neuchâtelois fait une large place dans sa politique aux associations professionnelles et il en sera toujours ainsi. Encore pourrait-on élargir les horizons des uns et des autres.

Les investissements des pouvoirs publics, comme ceux des entreprises, doivent être engagés en fonction des nécessités proches et lointaines. Il ne faut pas oublier que ce qui peut paraître trop grand ou trop audacieux aujourd'hui sera parfaitement adapté demain, tant la marche du temps s'accélère! Le reproche d'avoir vu trop grand n'est guère à craindre.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Lausanne et ses agences

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse

